



Gastronomie

Castelnaudary fête son emblématique cassoulet

Page 2

DIMANCHE 20 AOÛT 2023 - midilibre.fr

2 € - N° 28393

Midi Libre

Avec Diverto et Midi

Carcassonne

SOUS LE RUBAN DES ARLÉSIENNES

Derrière leur costume traditionnel, ces jeunes femmes perpétuent la tradition provençale. Rencontres.

Pages Occitanie



PHOTO SOPHIE GUIRAUD

THÉZAN-DES-C.

Le Château Saint-Estève à la conquête du monde

Page 3

IL Y A 20 ANS

Le Larzac, épice de l'altermondialisme

En fin de journal



FOOTBALL / MERCATO

Elye Wahi à Lens, le transfert record de Montpellier

Pages Sports



PHOTO RICHARD DE HULLESSEN

DISPARITION

Pluie d'hommages après la mort du général Georgelin

Pages France / Europe / Monde



PHOTO MAXPPP / ÉTIENNE LAURENT

CANADA / INCENDIES

Des millions d'hectares brûlés, l'effrayant bilan

Pages France / Europe / Monde

2^e cahier
DIVERTO
rédactionnel
3^e cahier
Le Journal de l'été

rabaischocs
EN PARTENARIAT AVEC

L'Agence
LA COM EN CIRCUIT COURT

Midi Libre L'INDEPENDANT
LA DÉPÊCHE Centre Presse

Boostez votre pouvoir d'achat et faites-vous
PLAISIR



PAR ICI LES ÉCONOMIES **JUSQU'À 50%** SUR DES CENTAINES D'OFFRES

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION >



DÉCLARATION AUX IMPÔTS ?

Après les piscines, bientôt le tour des vérandas et abris de jardin

L'administration fiscale poursuit sa traque contre les fraudeurs ! Dans le cadre du dispositif « Foncier innovant », après les piscines non déclarées, le fisc envisage de cibler les vérandas et abris de jardin non déclarés.



Vous avez oublié de déclarer votre abri de jardin ou votre véranda ? Attention aux représailles du fisc. Après avoir découvert près de 120 000 piscines grâce à l'intelligence

artificielle et aux prises de vues aériennes, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) prévoit de se pencher sur d'autres structures ou aménagements «dissimulés». Bientôt, les extensions de maison qui requièrent une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire, telles que les abris de jardin ou les vérandas, et qui ne sont pas régulièrement déclarées, seront activement recherchées. La DGFiP explique que son objectif est de «maximiser l'utilisation de notre nouvel outil et de continuer à collecter les impôts, qui sont au cœur de notre mission». Rassurez-vous, votre petit abri de jardin de moins de 5 m² où vous rangez votre matériel de jardinage échappera encore à cette déclaration et à ce contrôle. Ne seront concernées que les constructions fermées susceptibles d'être aménagées et habitées. En gros, celles qui nécessitent une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire et sont soumises à la taxe d'aménagement et/ou la taxe foncière. Comme pour les piscines, ce contrôle des extensions

non déclarées commencerait début 2024 et ne concernerait dans un premier temps que quelques départements, avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire. Y aura-t-il des sanctions en cas «d'oubli» de déclaration ? Eh bien oui. Lorsqu'une construction, qu'il s'agisse d'une piscine ou d'un abri de jardin, est réalisée, elle a pour conséquence d'augmenter la valeur du domicile et donc la taxe foncière. Le défaut de déclaration entraîne des conséquences juridiques. Conformément à l'article L480-4 du Code de l'urbanisme, le propriétaire est passible d'une amende variant de 1 200 euros à 6 000 euros par mètre carré de surface construite. En cas de récidive, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois peut être ajoutée.

Conseil régional des notaires de la Cour d'Appel de Montpellier

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

160235



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RAPPEL

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source communale de Cubières Sur CinoBLE, la source et le forage des Balleisats, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du hameau des Balleisats et de la commune de Cubières Sur CinoBLE.

Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs, du 17 août 2023 à partir de 09h00 au 20 septembre 2023 jusqu'à 16h00 sur le territoire de la commune de Cubières Sur CinoBLE.

Il s'agit d'une opération de régularisation administrative des ouvrages et des prélèvements existants qu'il convient de protéger par l'instauration des périmètres de protection afin d'alimenter en eau potable le hameau des Balleisats et la commune de Cubières Sur CinoBLE.

La personne responsable du projet est Mme Maryse BAILLAT, maire de la commune de Cubières Sur CinoBLE - 1 Place Guillaume Beilbaste 11190 CUBIERES SUR CINOBLE-

Tél.: 09 82 28 20 51 courriel : mairie.cubieres@gmail.com.

M. Francis ALCACER est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Cubières Sur CinoBLE, aux jours et heures suivants précisés ci-après :

- le jeudi 17 août 2023 de 09h00 à 12h00

- le jeudi 07 septembre 2023 de 13h00 à 16h00

- le mercredi 20 septembre 2023 de 13h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et parapahés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de Cubières Sur CinoBLE.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Captages-destines-a-alimentation-en-eau-potable-perimetres-de-protection/DUP-captage-Cubieres-Sur-CinoBLE>

- ainsi que sur un poste informatique à la Préfecture de l'Aude aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur :

- soit par courriel à l'adresse suivante :

pref-captage-cubieresurcinoBLE@aude.gouv.fr

- soit par courrier au siège de l'enquête, à la mairie de Cubières Sur CinoBLE - 1 Place Guillaume Beilbaste 11190 CUBIERES SUR CINOBLE.

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Captages-destines-a-alimentation-en-eau-potable-perimetres-de-protection/DUP-captage-Cubieres-Sur-CinoBLE>

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Dispositions particulières à l'enquête parcellaire

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expirant du dépôt du dossier à la mairie de Cubières Sur CinoBLE, sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1^{er} de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra présenter ses observations sur les limites des biens à exproprier selon les modalités définies ci-après :

- soit par courriel à l'adresse suivante :

pref-captage-cubieresurcinoBLE@aude.gouv.fr

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et disponible au sein de la mairie de Cubières Sur CinoBLE, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;

- soit par correspondance adressée au siège de l'enquête à la Mairie de Cubières Sur CinoBLE - 1 Place Guillaume Beilbaste 11190 CUBIERES SUR CINOBLE - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur qui les joindra au registre .

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de :

- l'Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Aude - Service Pôle Santé Publique et Environnementale - 14, rue du 4 septembre B.P. 48 - Carcassonne cedex - Tél. : 04.68.11.55.11

- la préfecture de l'Aude (direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Cubières Sur CinoBLE, à la préfecture de l'Aude, au service de la délégation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé, et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Captages-destines-a-alimentation-en-eau-potable-perimetres-de-protection/DUP-captage-Cubieres-Sur-CinoBLE>

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection, autoriser le prélèvement et l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, et les terrains d'accès aux ouvrages, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

ACHÈTE

VIOLON minimum 1000 €
VIOLONCELLE minimum 3000 €

Se déplace gratuitement. Paiement comptant
Tél. 07 80 48 15 80

ANNONCES LEGALES
Vie des sociétés
Ventes aux enchères

SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020

Pour faire paraître votre Annonce Classée, contactez notre boutique : une conseillère en direct vous attend pour répondre à toutes vos questions.

IMMOBILIER VENTES

Commerces Entreprises

Autres commerces

MICHEL SIMOND

CESSION/REPRISE DE COMMERCES ET D'ENTREPRISES

DIVERS

66 - MAGASIN de maillots de bains & Articles plages ds station balnéaire réputée Agencement irréprochable. Fermé 6 mois/an Prix 220.000€ - CA 225.798€ - EBE 65.261€

11 - EPICERIE - TABAC - PRESSE

FDJ sous enseigne, ds un village, bien équipé. Prix : 137.000€ - CA 228.642€ - EBE 53.729€

09 - CARROSSERIE

+ 20 ans, personnel compétent, poss. de développement. Fonds 179.200€. Murs 168.000€ - CA 441.350€ - EBE 79.921€

ARIÈGE - AUDE - ANDORRE

MS NARBONNE
04 68 57 14 15
narbonne@msimond.fr

BAR-HOTEL-RESTAURANT

66 - Restaurant à thème, brasserie, L III zone active parking, terrasse, fermé dimanche et lundi & samedi midi 70 places, terrasse Prix : 135.000€ - CA 204.721€ - EBE : 96.063€

66 - HOTEL BUREAU 3*

Centre Ville -de 20 chambres empla. stratégique état irréprochable TO 65% logement, idéal pour couple Prix 550.000€ - CA 239.978€ - EBE 80.172€

BOULANGERIE-PÂTISSERIE-TC

66 - BOULANGERIE pâtisserie entièrement neuve village proche mer fermé 2 sem/lan mat. neuf clientèle fidélisée boul pat CA 65% PRIX 374.000€ - CA 384.388€ - EBE 97.081€

11 - BOULANGERIE PÂTISSERIE

en centre-ville, parking, 200m², matériel de qualité. Prix : 81.000€ - CA 116.765€ - EBE 46.339€

DROIT-AU-BAIL

11 - MURS A VENDRE - Local commercial en RDC de 380m² + 2 apparts de 90m², sécurisés. Murs : 598.400€ - Surface = 560 m²

PYRÉNÉES-ORIENTALES

MS PERPIGNAN
04 68 820 820
perpignan@msimond.fr

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Métiers de la santé



CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU
www.ch-millau.fr

Le centre Hospitalier de Millau, recrute pour des postes vacants, sur des emplois permanents :

UN (E) CADRE DE SANTÉ DE RADIOLOGIE

UN (E) SAGE-FEMME

2 IBODES (H/F)

UN (E) MANIPULATEUR (TRICE) EN ÉLECTRO-RADIOLOGIE

UN (E) INGÉNIEUR(E) INFORMATIQUE, RESPONSABLE D'ÉQUIPE

UN (E) TH, SPÉCIALISÉ (E) COURANTS FAIBLES ET COURANT FORTS

Les fiches de poste et les renseignements sont à retirer sur sec.drh@ch-millau.fr ou au 05 65 59 31 54

Autres qualifications



Domaine viticole familial en bio situé à Cazouls-lès-Béziers (34)

RECRUTE

DOMAINE CASTAN

UN OUVRIER CAVE POLYVALENT H/F

Travail de cave Préparation commande Cuverie

Rejoignez une entreprise dynamique Envoyez vos CV et lettre de motivation : info@domainecastan.com 04.67.93.54.45

EMPLOI FORMATIONS

Emploi Offres

Emplois saisonniers

DOMAINE VITICOLE MAS AMIEL à MAURY (66460) recrute VENDANGESURS (H/F) : véhiculés, pas d'hébergement possible, tel du lundi au vendredi de 8h à 12h uniquement : 06.73.98.96.13. ou 06.86.15.13.39.

BONNES AFFAIRES

Animaux

Autres animaux

Vends jeunes furets putoisés. 70€. Tél. 06.82.17.93.67.

Chats

A vendre 2 Châtons type Sacré de Birmanie, nés le 20/04/2023, mère identification (250268501831436), père lof, pucés vaccinés, poil long, bon modèle de compagnie. 500€/châton. Tél:04.71.62.57.10 jusqu'à 22 h. (S399071737)

Contacts Rencontres

Amitiés Sorties

Homme la 50aine nouveau dans la Région cherche amies pour sorties loisirs. Étude toutes propositions. Ecrire ss réf Ecrire ss réf. N°784039E à l'agence de proximité rue du Mas de Grille 34430 ST JEAN DE VEDAS

Matrimonial Rencontre

LOUISE 63a séparée depuis 2 ans ch nouvelle rencontre sérieuse au 0895.10.04.67 (0,80 €/mn) (S48771388)

FRANCE DUO 04 68 32 08 10

59 ans CHEVEUX LONGS chatains, silhouette élancée, sourire ravissant. Div. Nature, voyage, histoire, esprit de famille... Vous symp. FRANCE DUO 04 68 32 08 10

Rencontres



PRISCILIA

femme celine 56 ans cherche évacion discrète avec un homme complice et coquin pour une relation de folie

appelle moi au

0895 10 15 80

(S.424818615)

M. SYDI Voyant médium

Quels que soient vos problèmes délicats.

Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens. Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.

06 17 32 67 56

mail : diabysyidi7@gmail.com

(S.42537574)

PROFESSEUR FALLOU

Puissant Marabout Voyant Médium Guérisseur

Pas de vie SANS problème, pas de problème SANS solutions

Aide à RÉSOUDRE tous vos problèmes quotidiens amour, argent, travail

Paiement après résultats 07.53.34.53.97 sur rdv de 7h à 21h

ANTIQUAIRE

ACHÈTE & EXPERT

BIJOUX ANCIENS | COLLIER
BRACELET | PENDULE | CARTE POSTALE |
TABLEAU, MIROIR | MACHINE À COUDRE |
MONTRE | BRIQUET | PIÈCE DE MONNAIE
FOULARD | FOURRURE | SAC À MAIN |
CHAUSSURES | VASE DÉCORATIF | MÉNAGÈRE |<